



Dégat des eaux dans appartement

Par **geraldinepl**, le **23/01/2012** à **20:48**

Bonjour,

Je suis étudiante et je loue un studio de 16m², avec une seule pièce à vivre, dans laquelle il y a un dégat des eaux au plafond: peinture gonflée et craquelée, tâches de moisissures, infiltration et ruissellements d'eau que je tente de maitriser avec des récipients pour récupérer l'eau.

J'en ai informé mon agence immobilière il y a plus d'une semaine et aucune intervention n'a été faite à ce jour.

Je suis inquiète des risques que j'encours pour ma santé à cause de l'humidité et des moisissures, du fait qu'il s'agit de la pièce dans laquelle je dors.

Que puis-je faire?

Puis-je réclamer à l'agence un dédommagement?

L'agence a-t-elle obligation de me proposer une solution de relogement si le problème n'est pas rapidement résolu?

Merci de votre aide

Par **Christophe MORHAN**, le **23/01/2012** à **22:42**

Il suffit de faire une déclaration à votre compagnie d'assurance, au titre du dégat des eaux, une convention inter compagnie existe, type convention CIDRE.